



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Service Eau**

Affaire suivie par Valérie MICHEL
UPEPB-VM/LET230458
Tél : 05 59 01 64 19 / 06 08 52 23 04
Mél : ddtm-eau@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le 26 mai 2023

Monsieur le Directeur,

En 2017, le programme immobilier Bovero à Anglet a fait l'objet d'un dossier de déclaration au titre de la législation sur l'eau, enregistré sous le n° 64-2017-00177. Il a donné lieu à l'arrêté préfectoral de prescriptions spécifiques n° 64-2017-11-08-001 du 8 novembre 2017.

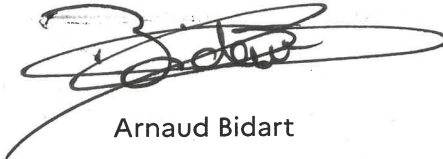
Le 29 mars 2022, vous avez informé la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) des Pyrénées-Atlantiques d'une modification apportée au projet initial en déposant un porter à connaissance (PAC). La modification concerne le maintien, après travaux, d'un rejet d'eaux de nappe collectées en périphérie du sous-sol des bâtiments, dans le ruisseau Mauléon.

Suite aux compléments au PAC déposés le 4 juillet 2022 et le 3 mars 2023 et conformément à l'article R. 214-40 du code de l'environnement, je prends acte de la modification mentionnée ci-dessus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires et de la mer
Le responsable de l'unité police de
l'eau pays basque

Habitat Sud Atlantic
A l'attention du responsable du service
travaux neufs
BP821
2 chemin de l'Abbé Edouard Cestac
64108 Bayonne Cedex



Arnaud Bidart